



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Lille, le - 1 FEV. 2013

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Objet : Avis de l'Autorité Environnementale, suite à la consultation relative au projet d'aménagement d'un éco-port de plaisance à Valenciennes

Ref : AE13-01

Le projet d'aménagement d'un « éco-port » de plaisance à Valenciennes est soumis à étude d'impact au titre des rubriques 10 (installations portuaires) et 21 (curage de cours d'eau) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement et, en application de l'article L.122-1 du même code, à l'avis de l'Autorité environnementale. Le présent avis porte sur la version de septembre 2012 de l'étude d'impact.

L'avis de l'autorité environnementale se fonde sur l'analyse des services de la DREAL Nord-Pas-de-Calais. L'ARS et la DDTM du Nord ont également été consultés.

1. Présentation du projet

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole projette l'aménagement d'un éco-port de plaisance sur le bras de dérivation du canal de l'Escaut, dans le quartier de l'îlot Folien à proximité du centre-ville de Valenciennes (quai des Mines).

Ce projet de port fluvial propose un renouvellement urbain en cohérence avec le projet d'aménagement de l'îlot Folien et un développement de la filière nautique. Il prévoit l'aménagement d'emplacements pour les bateaux de plaisance et d'une capitainerie mobile en matériaux légers. Cet aménagement portuaire est complété par une offre de services divers pour les plaisanciers.

L'éco-port doit permettre de développer le tourisme fluvial et d'augmenter l'attractivité du territoire, la communauté d'agglomération de Valenciennes étant en effet située sur l'un des axes privilégiés de transit des plaisanciers nord-européens.

Le projet fait partie des neuf lauréats 2011 de l'appel à projets national « ports de plaisance exemplaires » du ministère en charge de l'écologie et du développement durable.

2. Qualité de l'étude d'impact

• Résumé non technique

Le résumé non technique présente d'abord succinctement les aménagements prévus dans le cadre de la réalisation de l'éco-port de plaisance. Il récapitule l'état initial du site actuel et permet d'identifier rapidement les enjeux environnementaux du projet.

Les principaux impacts du projet et les mesures prises pour les éviter, les réduire et les compenser sont précisés de manière claire et concise.

• Etat initial, analyse des effets et mesures envisagées

Aménagement du territoire :

Le bras de dérivation du canal de l'Escaut sert actuellement de lieu de stationnement pour des péniches et quelques navires de plaisance au gabarit plus réduit. Des pontons d'entretien des services navigation de VNF y sont également implantés.

Le projet prévoit, compte tenu de la faible largeur disponible du canal, un principe d'amarrage en épi sur catway (petit appontement flottant) en rive gauche et un amarrage en long parallèle au quai pour des bateaux de plus grand gabarit en rive droite. Une capitainerie sur pieux et une descente à l'eau sont également prévues.

Le principe de conception générale consiste à réaliser la quasi-totalité des aménagements sur pontons flottants afin de limiter l'interaction avec les murs de quai actuels, pour limiter les travaux de génie civil lourds et onéreux ainsi que les impacts environnementaux.

La présentation des aménagements du projet pourrait gagner en lisibilité, notamment pour le plan général d'aménagement de l'éco-port, la description du projet ne permettant pas d'appréhender avec précision son organisation générale.

Du point de vue de l'évaluation des impacts cumulés avec les projets situés à proximité (Parc des Rives de l'Escaut, îlot Folien), le projet d'éco-port semble cohérent et disposer du même esprit d'aménagement en terme de développement durable. Le projet devrait préciser les orientations retenues pour assurer la cohérence avec l'aménagement de l'îlot Folien, au-delà de la création d'une passerelle levante piétonne qui, si elle est ouverte au public, favorisera l'accessibilité par mode doux de l'îlot.

Eau :

Le bras de décharge concerné par le projet d'éco-port est intégralement canalisé. Les berges sont artificielles, bétonnées et abruptes. Leur intérêt écologique et leur fonctionnalité apparaissent limités. Certains pans de berges sont très dégradés et feront l'objet de réparations à l'aide de palplanches.

Les techniques d'aménagement, pontons flottants et capitainerie sur pieux, permettent d'éviter de réduire la section du canal et aussi de limiter la création d'obstacles à l'écoulement.

Une partie du bras de décharge sera curée pour rétablir un niveau d'eau suffisant. Il est prévu l'extraction d'un volume d'environ 700 m³ de sédiments. A priori non inertes, ils feront l'objet d'analyses et d'une élimination en centre de stockage de déchets. Lors de la réalisation du curage, un barrage filtrant sera mis en place pour limiter la diffusion des sédiments remis en suspension par la pelle mécanique (mesure préventive).

Les travaux dans le lit mineur se dérouleront en dehors des périodes de reproduction des espèces piscicoles présentes, notamment celle du brochet.

Le canal de l'Escaut est dégradé en termes de qualité de l'eau. Si les aménagements prévus n'affectent a priori pas la qualité physico-chimique du cours d'eau (hors phase chantier), il conviendrait de veiller à

ce que l'utilisation du port par de nombreux plaisanciers n'entraîne pas de pollution (eaux usées, déchets, hydrocarbures). Le site de l'éco-port accueille aujourd'hui déjà quelques bateaux en stationnement. L'aménagement du port permettra justement de réglementer ce stationnement et de proposer un pompage des eaux grises des bateaux pour un traitement en station d'épuration.

En compensation des impacts de l'aménagement de l'éco-port et de son exploitation, le dossier prévoit la création de 40 mètres de berges lagunées en amont. Cette mesure doit compenser la perturbation et la fragilisation de l'écosystème aquatique en créant un milieu participant au développement et à la reproduction d'espèces aquatiques (notamment zone de fraie et d'alimentation à la faune piscicole).

Les impacts sur les eaux souterraines sont a priori négligeables. Le dossier précise cependant qu'un captage d'alimentation en eau potable se situe à proximité du projet, dont la situation géographique, en aval hydraulique du captage, nécessiterait de compléter le dossier sur les mesures envisagées en cas de pollution accidentelle.

Risques naturels :

Le site d'étude n'est ni concerné par un plan de prévention de risque d'inondation, ni situé en zone inondable. La passerelle, conçue pour se situer au-dessus du niveau des plus hautes eaux au droit du site et levée en période de crue, ne constituera pas un obstacle à l'écoulement des crues et le projet n'impactera pas l'écroulement des crues de manière négative.

Biodiversité/faune/flore :

D'après les inventaires réalisés dans l'étude d'impact, la diversité écologique de la zone d'études est modérée. Situées en zone urbaine, les zones en bordure du canal sont fréquentées, soumises au piétinement et font l'objet d'une gestion intensive (tonte régulière), ce qui a tendance à banaliser la flore. Leur structure abrupte est peu favorable au développement d'une flore diversifiée et de sa faune associée.

En matière d'avifaune, 21 espèces, dont 15 protégées, y ont été recensées. Parmi elles, 11 espèces nichent sur la zone d'emprise du projet, mais elles sont largement réparties sur le territoire. Si les travaux et le remaniement des berges peuvent perturber les habitats actuellement utilisés par l'avifaune, les espèces présentes utilisent des habitats péri-urbains de faible qualité écologique et le dossier recommande de réaliser les travaux impactant directement les habitats de l'avifaune (arbustes, haies, végétation de berges) en dehors de la période de nidification. Il conviendra de veiller au respect strict de cet engagement.

Concernant la flore, aucune espèce protégée n'a été observée dans l'aire d'étude. Les espèces les plus remarquables, la Sagittaire, plante aquatique peu commune, et l'Orpin blanc, assez rare, méritent une attention particulière dans le but d'assurer leur pérennité sur le site. Leurs stations pourraient ainsi être balisées afin d'être préservées lors des travaux.

Plus généralement, lors des travaux d'aménagement et lors du curage du canal, les bandes enherbées et la végétation du canal seront potentiellement impactées. Il conviendra de limiter au maximum les dégradations.

Des espèces à caractère invasif ont été inventoriées sur le site : la Renouée du Japon et le Buddléia de David. Il conviendra de vérifier a minima que les travaux ne favorisent pas l'expansion de ces espèces envahissantes, voire de les éliminer dans la mesure du possible. Ce dernier point en particulier demande que des précautions spécifiques soient développées, notamment pour la Renouée du Japon dont le potentiel envahissant est très élevé sur les berges perturbées.

Le diagnostic écologique produit par le bureau d'études Rainette comporte une « charte végétale » visant à favoriser la reconstitution d'habitats écologiquement fonctionnels après travaux. Il prévoit aussi la création de berges lagunées en amont de l'aménagement de façon à favoriser la colonisation végétale et animale. Avec une gestion et un suivi adaptés, ce type d'aménagement peut présenter un fort intérêt écologique.

Paysage :

Le projet d'éco-port, localisé le long du bras de dégagement du canal de l'Escaut, à proximité du centre-ville de Valenciennes, s'inscrit en limite d'un tissu bâti et de l'îlot Folien, actuellement en friche. La bande enherbée séparant le canal et l'allée piétonne du quai des Mines fera l'objet d'un aménagement paysager pour établir une frontière végétale avec l'éco-port. Sur l'autre rive, un projet d'éco-quartier (logements, commerces et bureaux) est prévu.

L'ambiance paysagère actuelle du port fluvial sera maintenue voire améliorée au moyen d'aménagements paysagers.

Autres :

Le projet est susceptible d'engendrer des nuisances, notamment sonores, lors de la phase chantier (circulation d'engins).

S'agissant de la phase d'exploitation, les impacts potentiels du projet en matière de déplacements et l'accessibilité au site et au quartier auraient mérité d'être davantage développés.

3. Prise en compte effective de l'environnement

• Aménagement du territoire :

Le dossier précise que le projet d'éco-port s'inscrit dans le cadre plus global d'une opération de renouvellement urbain. La question de l'accessibilité au site et au quartier, mériteraient d'être développées.

L'exemplarité du projet et les caractéristiques qui ont motivé sa sélection à l'appel à projet national (haute qualité environnementale, éco-matériaux, énergie renouvelable, raccordement au réseau collectif) auraient mérité d'être mieux mises en valeur.

• Biodiversité :

Le site présente un intérêt écologique relativement faible au sein d'un espace très urbanisé. Il conviendra de restreindre les impacts des travaux sur le milieu naturel, comme indiqué d'ailleurs dans l'étude d'impact.

• Gestion de l'eau :

La période de travaux retenus pour les travaux et l'utilisation d'aménagements flottants permettent de réduire les impacts sur le canal.

La création de berges lagunées en amont du site d'implantation est proposée en tant que mesure de compensation des perturbations engendrées sur le milieu aquatique (travaux et curage, aménagements sur le canal, présence de nombreux bateaux). Ces berges peuvent constituer un milieu favorable au développement et à la reproduction des espèces aquatiques (zone de fraie et d'alimentation à la faune piscicole). Il conviendrait cependant de proposer des mesures de gestion et de suivi de cette mesure compensatoire pour s'assurer de la fonctionnalité du milieu ainsi créé. Il aurait été intéressant de développer encore cette mesure favorable à la biodiversité.

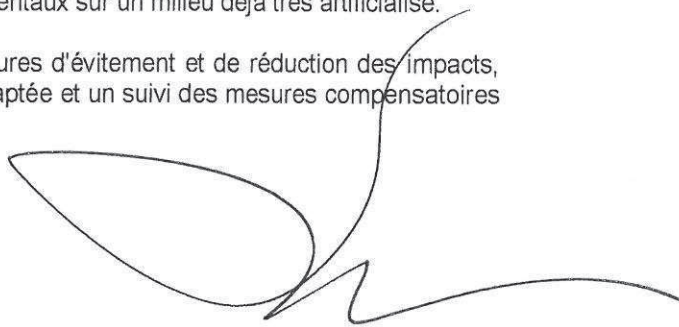
4. Conclusion générale

L'aménagement de l'éco-port de Valenciennes vise à favoriser le développement du tourisme fluvial sur un secteur très fréquenté. Ce projet a été retenu suite à l'appel à projets national « ports de plaisance exemplaires » en 2011.

Le projet s'inscrit dans le cadre plus global d'une opération de renouvellement urbain, dont notamment le projet d'aménagement de l'éco-quartier de l'îlot Folien. Le manque de descriptions détaillées ne permet toutefois pas d'avoir une vision claire de l'ensemble de l'aménagement du secteur.

Bien que les milieux concernés ne présentent pas une richesse écologique majeure, le projet prend en compte de manière satisfaisante les problématiques de l'eau et de la biodiversité. Les techniques d'aménagement choisies, notamment l'utilisation d'équipements flottants, sont de nature à limiter le volume de travaux nécessaires et les impacts environnementaux sur un milieu déjà très artificialisé.

Il conviendra de s'assurer de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction des impacts, notamment lors des travaux, et de prévoir une gestion adaptée et un suivi des mesures compensatoires proposées.



Dominique BUR